



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du JURA,

Arrêté n° A 2020- 858

Objet : Listes des électeurs pour l'élection par correspondance des représentants des EPCI et des représentants des communes au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-24-1, L 1424-24-1, L 1424-24-3, L 1424-24-4, L 1424-26, L 1424-35, R 1424-2, R 1424-4, R 1424-5, R 1424-7, R 1424-8, R 1424-9, R 1424-10, R 1424-11, R 1424-13 et R 1424-14 ;
- Vu la délibération du CASDIS n° C 2020-27 du 26 juin 2020 relative aux élections des représentants des EPCI et des communes, au nombre et à la répartition des sièges ainsi qu'à la pondération des suffrages ;
- Vu l'arrêté n° A 2020-772 du 10 juillet 2020 ayant le même objet et précisant le nombre de voix dont dispose chaque électeur en fonction de la population de son EPCI ;
- Vu les arrêtés n° A 2020-779 du 17 juillet 2020 et n° A 2020- 858 du 14 août 2020 relatifs au calendrier des élections CASDIS-CATSI-CCDSPV de 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des 12 électeurs pour l'élection par correspondance des représentants des EPCI au CASDIS de JURA (7 titulaires et 7 suppléants) est la suivante :

QUALITE	PRENOM	NOM	NOMBRE DE VOIX
Président de la CC CHAMPAGNOLE NOZEROT JURA	Clément	PERNOT	672
Président de la CC CŒUR DU JURA	Dominique	BONNET	657
Président de la CA ECLA	Claude	BORCARD	1027
Président de la CA GRAND DOLE	Jean-Pascal	FICHERE	1604
Présidente de la CC GRANDVALLIERE	Françoise	VESPA	158
Président de la CC HAUT JURA ARCADE	Laurent	PETIT	279
Président de la CC HAUT JURA SAINT-CLAUDE	Raphaël	PERRIN	609
Président de la CC JURA NORD	Gérome	FASSET	339
Président de la CC PLAINE JURASSIENNE	Christian	LAGALICE	268
Président de la CC PORTE DU JURA	Christian	BUCHOT	309
Président de la CC TERRE D'EMERAUDE	Philippe	PROST	736
Président de la CC VAL D'AMOUR	Etienne	ROUGEAUX	275
			6 933

Article 2 : La liste des 58 électeurs pour l'élection par correspondance des représentants des communes au CASDIS du JURA (1 titulaire et 1 suppléant) est la suivante :

QUALITE	PRENOM	NOM	NOMBRE DE VOIX
Maire d'Arlay	Christian	BRUCHON	36
Maire de Bletterans	Stéphane	LAMBERGER	42
Maire de Blois-sur-Seille	Laurent	BESANCON	3
Maire de Bois-de-Gand	Eric	MONTUELLE	2
Maire de Bonnefontaine	Isabelle	HUMBERT	3
Maire de Champrougier	Hervé	GIMARET	3
Maire de Chapelle-Voland	Sylvie	BONNIN	17
Maire de La Charme	Claude	ROSAIN	2
Maire de La Chassagne	Jean-Louis	TROSSAT	3
Maire de Château-Chalon	Christian	VUILLAUME	4
Maire de Chaumergy	Joël	MORNICO	14
Maire de La Chauv-en-Bresse	Evelyne	DIGONNAUX	1
Maire de Chemenot	Serge	GREVY	1
Maire de Chêne-Sec	Pierre	CHANOIS	1
Maire de Commenailles	Jean-Louis	MAITRE	26
Maire de Cosges	Joël	SOTRET	11
Maire de Desnes	Fabrice	GRIMAUT	14
Maire de Les Deux-Fays	Arnaud	RICHARD	3
Maire de Domblans	Jérôme	TOURNIER	36
Maire de Fontainebrux	Quentin	PAROISSE	6
Maire de Foulenay	Michel	CANNAZZARO	2
Maire de Francheville	Patrice	BONNOT	2
Maire de Frontenay	Stéphane	GLENADEL	5
Maire de Hauteroche	Daniel	SEGUT	28
Maire de Ladoye-sur-Seille	Jean-Pierre	BEJEAN	2
Maire de Larnaud	David	GUYOT	18
Maire de Lavigny	Luc	MICHAUD-GROS-BENOIT	11
Maire de Lombard	Sylvie	FAUDOT	6
Maire de Le Louverot	Michel	GRIS	6
Maire de Mantry	Jean-Paul	GERDY	13
Maire de La Marre	Joël	PAGET	10
Maire de Menétru-le-Vignoble	Christian	FAVORY	5
Maire de Montain	Marie-Odile	MAINGUET	15
Maire de Nance	Pierre	ROY	15
Maire de Nevy-sur-Seille	Gisèle	GHELMA	6
Maire de Passenans	Michel	TROSSAT	10
Maire de Plainoiseau	Daniel	BONDIER	15
Maire de Quintigny	Jean-Paul	MARTIN	7
Maire de Recanoz	Daniel	JACQUOT	3
Maire de Relans	Robert	BAILLY	10
Maire de Les Repôts	Didier	JOUVENCEAU	1
Maire de Ruffey-sur-Seille	Emmanuel	BILLET	21
Maire de Rye	Jean-Claude	BOISSARD	6
Maire de Saint-Lamain	Denis	BACHELEY	3
Maire de Sellières	Bernard	JOLY	22
Maire de Sergenaux	Jean	BACHELEY	2
Maire de Sergenon	Mathilde	CYROT-LALUBIN	2
Maire de Toulouse-le-Château	Jean-Christian	KRYZEK	6
Maire de Le Vernois	Denis	LEGRAND	9
Maire de Vers-sous-Sellières	Jean-Louis	BRULEBOIS	7
Maire de Villeveux	Bernard	MONNIER	21
Maire de Le Villey	Sébastien	GUICHARD	3
Maire de Vincent-Froideville	Alexandre	MULAT	11
Maire de Voiteur	Corinne	LINDA	22
Maire de Bois d'Amont	Michel	PUILLET	48
Maire de Lamoura	Francis	LESEUR	19
Maire de Les Rousses	Christophe	MATHEZ	106
Maire de Prémanon	Nolwenn	MARCHAND	35
			761

Article 3 : Le vote par correspondance sera ouvert du MERCREDI 23 SEPTEMBRE au LUNDI 12 OCTOBRE 2020 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque électeur, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **14 AOUT 2020**

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,



Colonel Didier EISENBARTH